

Assemblée générale 2022

26 avril 2022



◆ Stéphanie
PALLEZ

◆
Présidente directrice
générale



◆ Charles
LANTIERI

◆
Directeur général
délégué



◆ Pascal
CHAFFARD

◆
Directeur général adjoint
Finances, Performance
& Stratégie



◆ Elisabeth
MONEGIER
DU SORBIER

◆
Directrice juridique
et secrétaire
du conseil d'administration

Ouverture

Nomination du bureau



◆ Stéphane
PALLEZ

◆
Présidente directrice
générale



◆ Elisabeth
MONEGIER
DU SORBIER

◆
Secrétaire
de l'assemblée générale



◆ Charles
SARRAZIN

◆
Représentant
de l'Etat actionnaire
Scrutateur



◆ Olivier
ROUSSEL

◆
Représentant
de l'Union des blessés
de la face et de la tête
(UBFT)
Scrutateur



◆ **Jean-François**
VIAT ◆

Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés),
représentant le collège
des commissaires aux comptes de FDJ



◆ **Pierre
PRINGUET** ◆
Administrateur référent
Président du Comité
de la Gouvernance,
des nominations
et des rémunérations



◆ **Fabienne
DULAC** ◆
Administratrice indépendante
Présidente du Comité
Responsabilité sociale
d'entreprise
et Jeu responsable

Résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale

À TITRE ORDINAIRE

Résolutions 1 à 3

Comptes sociaux, comptes consolidés et affectation du résultat de l'exercice 2021 (dividende)

Résolution 4

Conventions réglementées

Résolutions 5 à 7

Renouvellement de mandats d'administrateurs (Ghislaine DOUKHAN et Didier TRUTT sur proposition de l'Etat ; Xavier GIRRE)

Résolutions 8 et 9

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire ; non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

Résolutions 10 à 13

Approbation des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 et approbation de la politique de rémunération pour l'exercice 2022

Résolution 14

Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de rachat d'actions

Résolution 19

Pouvoirs pour les formalités légales

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Résolution 15

Autorisation à donner au conseil d'administration pour l'attribution d'actions de performance

Résolution 16

Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise (PEE)

Résolution 17

Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social

Résolution 18

Suppression de la réserve statutaire et modification statutaires afférentes – affectation de la somme correspondante au poste « réserve facultative »

◆ Stratégie
et perspectives ◆

Un nombre de clients en hausse significative,
à des niveaux d'avant crise



**Plus de 25 millions
de joueurs**

+11 % par rapport à 2020

1 Français sur 2

de plus de 18 ans

2021 : retour à la performance d'avant crise



* Chiffre d'affaires = produit net des jeux + produit des autres activités

** 2019 retraité

*** Ebitda : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements

Une stratégie au service d'une croissance durable et rentable

Loterie

Renforcer
les leviers
de croissance

Développer
l'*omni canalité*
pour une expérience
de jeu renouvelée
et des clients
fidélisés

Paris sportifs

Accélérer
la croissance

Gagner des parts
de marché en ligne
et maintenir
la dynamique
en point de vente

Relation client

Identifier et
accompagner

Construire
une relation client
créatrice de valeur
tout en renforçant
notre politique
de jeu responsable

Activités de diversification

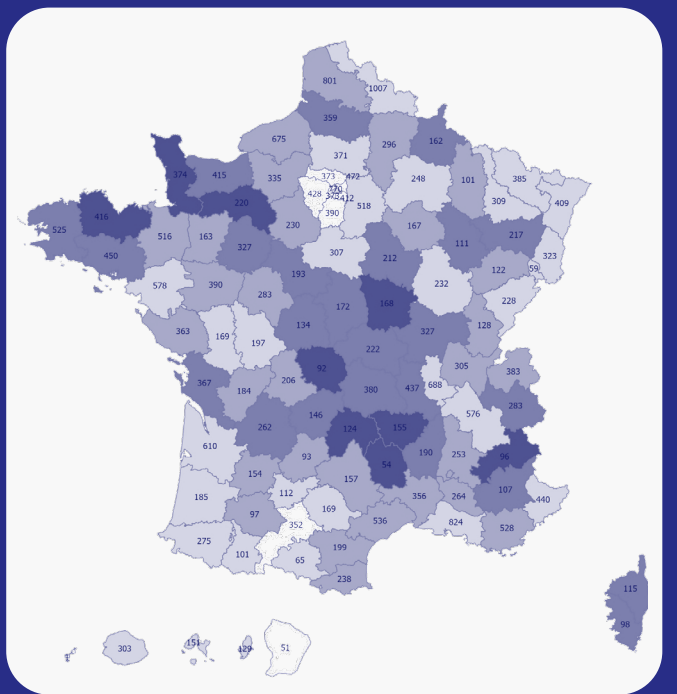
Accroître la résilience
de notre modèle
économique

International
Paiement et Services
Divertissement

Une croissance portée par deux canaux complémentaires

**Plus
de 30 000**
points de vente

Points de vente
pour 10 000 habitants*



Poursuite
de la dynamique
des mises digitales

+70 %

du nombre
de joueurs en ligne
entre 2019 et 2021

Plus de 11 %

des mises
totales

Offre *omni canale*
dans la loterie

60 %

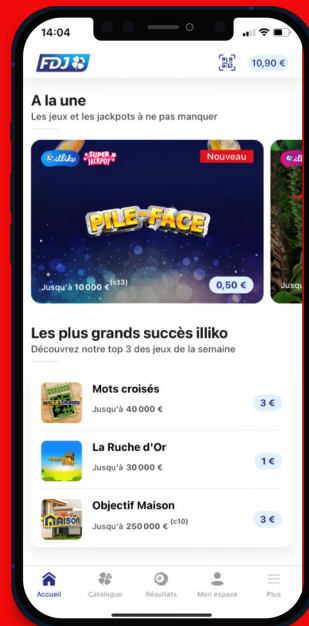
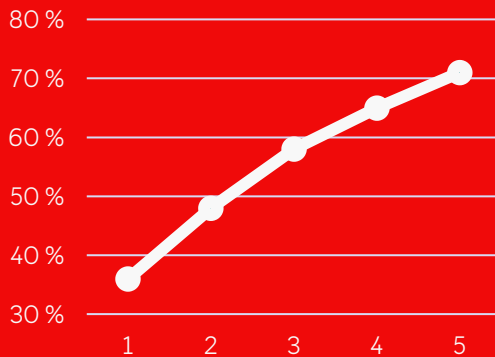
des joueurs en ligne
jouent aussi en points
de vente

* Data Factory FOCO – Mars 2022

Forte accélération de la dynamique digitale

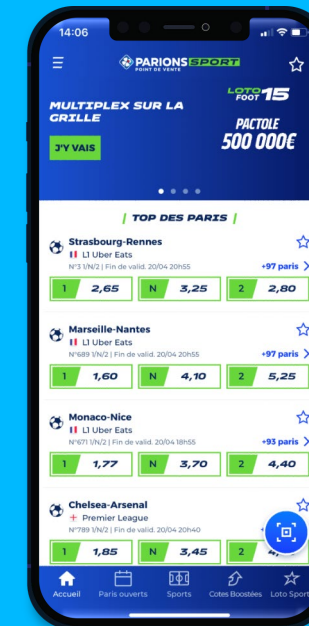
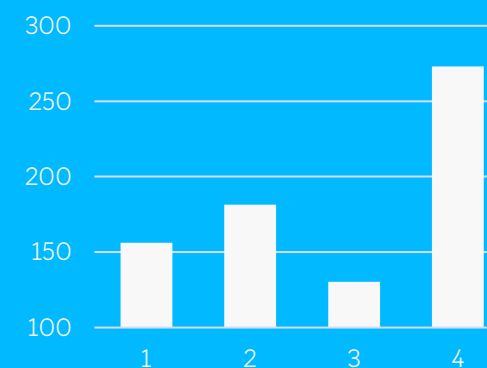
Loterie en ligne

% des mises sur mobile



Paris sportifs en ligne

Nombre de paris proposés
(base 100 en 2017)



Développement des activités de diversification

Paiement de proximité*

Service disponible dans plus de 13 000 points de vente



Plus de 2,6 millions de transactions depuis 2020

International

Fourniture de services aux opérateurs de loterie et de paris sportifs

20
pays

75
clients



*Au 1^{er} avril 2022

L'innovation au cœur de la stratégie

Cinq grands sujets d'innovation

Futur des jeux d'argent
Futur de l'expérience joueur
Future de la distribution *omni canale*
Web 3
Tech for Good



70 millions € d'engagements
auprès de fonds de capital-risque

Des partenariats avec une **quinzaine**
d'accélérateurs et émulateurs de *start-ups*

Un programme d'intrapreneuriat

Plus de 300 start-ups

françaises et européennes
soutenues par FDJ
dont 15 de la French Tech 120



Des engagements renforcés pour le Jeu responsable



Dès 2022 **10 %**
du budget publicitaire du Groupe
Soit +50 % du budget dédié par rapport à 2021

L'impact au cœur de notre modèle

Collaborateurs

**34 millions €
de participation
et intéressement**

*soit plus de 12 000 euros
par collaborateur
près de 3,6 mois de salaire*

Actionnaires

**237 millions €
de dividende**

*soit 1,24 euro par action
+38 % par rapport
au dividende versé
au titre de 2020*

Commerçants
partenaires

**901 millions €
de commissions**

soit 5,4 % des mises

Une ambition affirmée

Conforter notre place de *leader*
du marché français des jeux d'argent

Devenir un acteur de référence
à l'international dans les jeux et les services

Poursuivre une croissance durable et rentable
au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes



Engagements



Cinq réunions du Comité des Parties prenantes depuis janvier 2021

PRÉSIDENTE



Rose-Marie VAN LERBERGHE
Ancienne Directrice générale
de l'AP-HP et
Présidente de Korian
Présidente du Comité

JOUEURS



Elisabeth BELMAS
Historienne, spécialiste
du jeu dans la société



Philippe MOATI
Co-président d'Obsoco,
spécialiste tendances
consommation et client

LOTERIE



Marion CASPERS-MERK
Ex-présidente
de la loterie
du Bade-Wurtemberg

TERRITOIRES



Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais,
Présidente de l'Agence
nationale de la cohésion
des territoires



Philippe COY
Président
de la Confédération
des buralistes



Daniel PANETTO
Président
de Culture Presse

JEU RESPONSABLE



Christian BUCHER
Psychiatre,
expert en addictologie



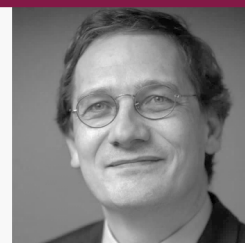
Louise NADEAU
Professeure émérite
à l'Université de Montréal,
experte des sujets d'addiction

SOLIDARITÉ



Joëlle BOTTALICO
Vice présidente
du Haut Conseil
de la vie associative

BLANCHIMENT



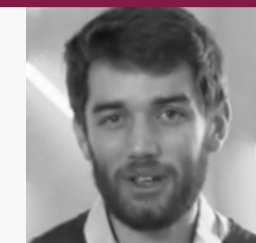
Jean-Baptiste CARPENTIER
Directeur
conformité
du groupe Veolia

DATA, ÉTHIQUE



Laurence DEVILLERS
Professeure
en intelligence artificielle
au Centre national
de la recherche scientifique

ENVIRONNEMENT



Benoit HALGAND
Étudiant à l'école Polytechnique,
membre fondateur du Manifeste
pour un réveil écologique

« Le jeu est notre métier, la contribution à la société
notre moteur et la responsabilité notre exigence »

Six engagements

DÉVELOPPER

une **offre de jeux**
divertissante, intègre
et responsable

LIMITER

le **jeu excessif**
et faire obstacle
au jeu des mineurs

FAVORISER

le maintien du
commerce de proximité
sur tous les territoires

ACCOMPAGNER

nos **clients** à tous
les moments de
leur parcours en point
de vente et en ligne

RENFORCER

nos **actions**
solidaires, sociétales
et environnementales

PROMOUVOIR

notre modèle
de Jeu responsable
à l'**international**

Une performance utile

Contribution
au produit intérieur brut de la France

6,2 milliards €

soit 0,25 % du PIB de la France

Emplois créés ou pérennisés en France

54 800

dont

21 100

dans la filière bar-tabac-presse



Une performance responsable

100 millions €

*collectés depuis 2018
via l'offre de jeux
« Mission Patrimoine »*

**MISSION
PATRIMOINE**
AIDEZ À RESTAURER LE PATRIMOINE FRANÇAIS*



Soutien
du sport



Budget de
25 millions €
pour la période 2023-2027

*comparé à 19,5 millions €
pour la période 2018-2022*

FONDATION
D'ENTREPRISE
FDJ



Jeu responsable



100 % de conformité

de la politique Jeu responsable
du Groupe au regard des standards
de l'Association européenne des loteries

Dès 2022

10 %

du budget publicitaire du Groupe

soit +50 % du budget dédié par rapport à 2021

Un programme exceptionnel en faveur de la jeunesse

Soutien financier
2 millions €

Bénéficiaires
15 000 jeunes

Quatre associations



Article1
PRENDRE LE POUVOIR SUR L'AVENIR



Soutien de l'emploi des jeunes



· Bienvenue ·

Emplois, stages, formations...
Toutes vos offres sur :
1jeune1solution.gouv.fr

Vos prochains tirages...

EUROMILLIONS
17 MILLIONS
VENDREDI 24 SEPTEMBRE
PRES DE

LOTO
MERCREDI 22 SEPTEMBRE

**FRANCE
RELANCE**

#1jeune1solution

+50 %
d'alternants
depuis cinq ans

L'égalité professionnelle femmes/hommes

Index « Pénicaud »
sur l'égalité
femmes/hommes

100 / 100



Classement
au palmarès
de la féminisation
des instances dirigeantes
des entreprises du SBF120

4^e place

Un réseau interne
de réflexion
sur la mixité



La préservation de l'environnement

Emissions carbone

-50 %
de nos émissions
directes
(scopes 1 et 2)
à horizon 2025,
par rapport à 2017



Protection de la biodiversité

Campagne
de sensibilisation
du grand public
en 2021



Une performance extra-financière reconnue

MOODY'S
ESG Solutions

Notation

A1+

Pour la 4^e année consécutive

Avec une note en hausse,
à 72/100 cette année



Performance financière



Des résultats en hausse

Une structure financière solide



Conversion de l'EBITDA en *cash-flow* libre

95 %

Excédent net de trésorerie

916 M€

* Chiffre d'affaires = produit net des jeux + produit des autres activités

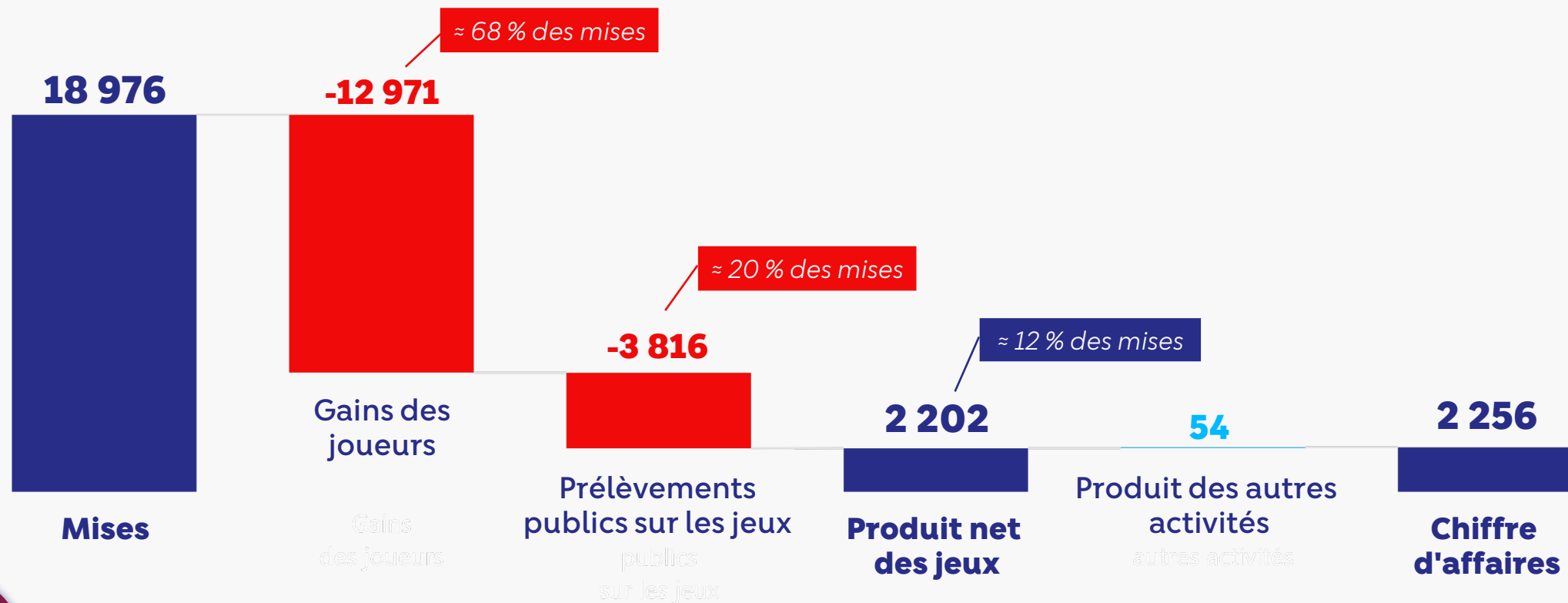
** 2019 retraité

*** EBITDA : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements

**** Cash-flow libre : EBITDA + variation de BFR - investissements corporels et incorporels ; retraité des effets calendrier sur le BFR jeu et des lots non réclamés

88 % des mises redistribuées aux joueurs et à l'Etat

En millions €



2021 vs 2020

+19 %

2021 vs 2019

+11 %

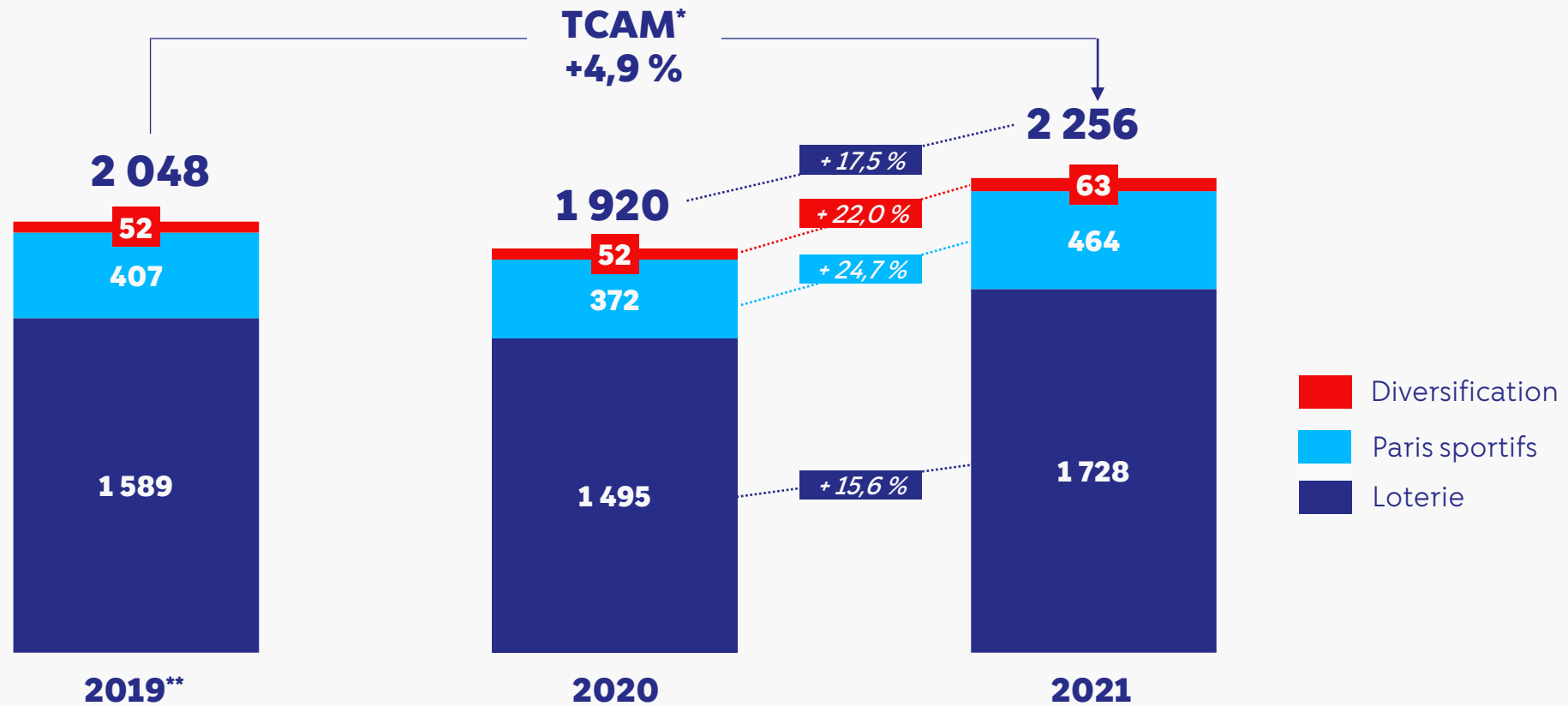
+18 %

+10 %

Retour à la trajectoire de croissance d'avant Covid

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

En millions €

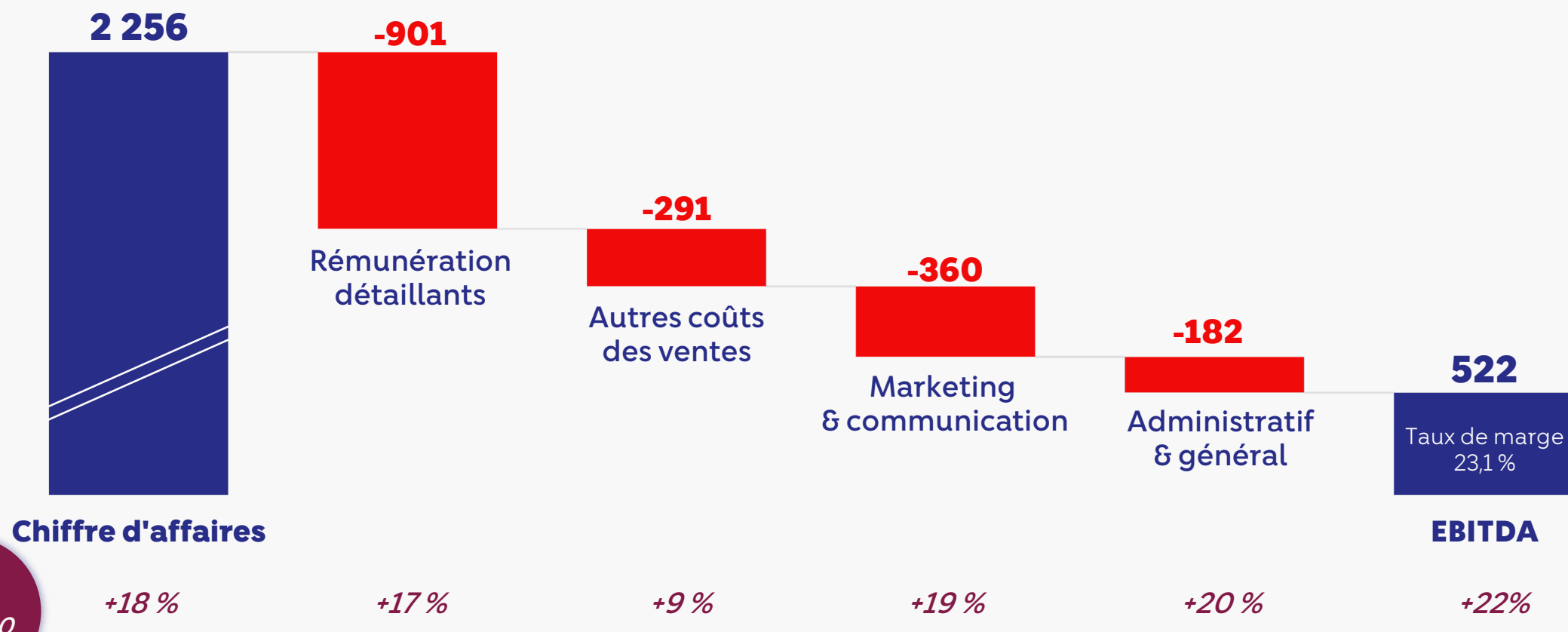


* TCAM = taux de croissance annuel moyen

** 2019 retraité

Taux de marge d'EBITDA en progression de 90 points de base à 23,1 %

En millions €



2021
vs 2020

Progression des marges contributives loterie et paris sportifs

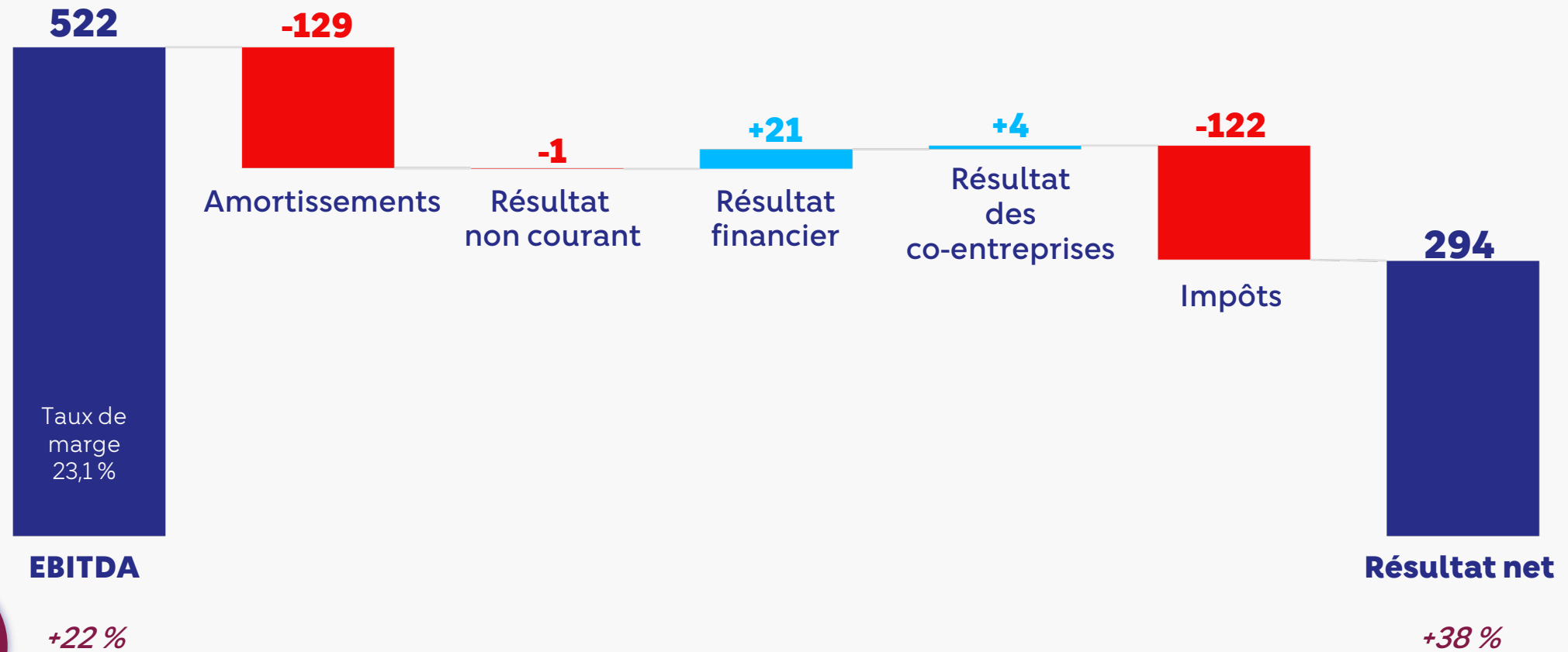
MARGE CONTRIBUTIVE

En millions €



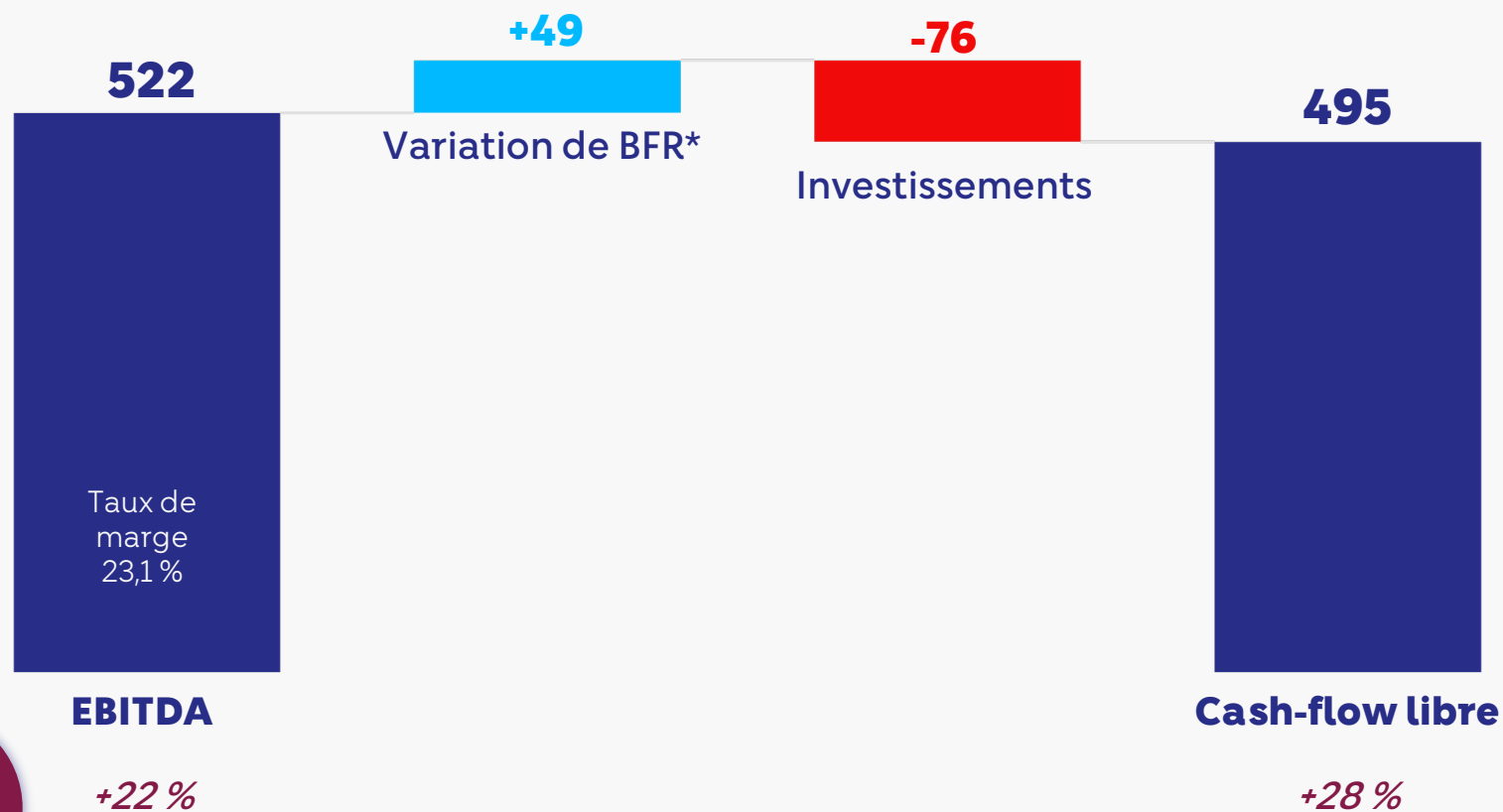
Résultat net en progression de 38 %

En millions €



Excellente conversion de l'EBITDA en *cash-flow* libre

En millions €



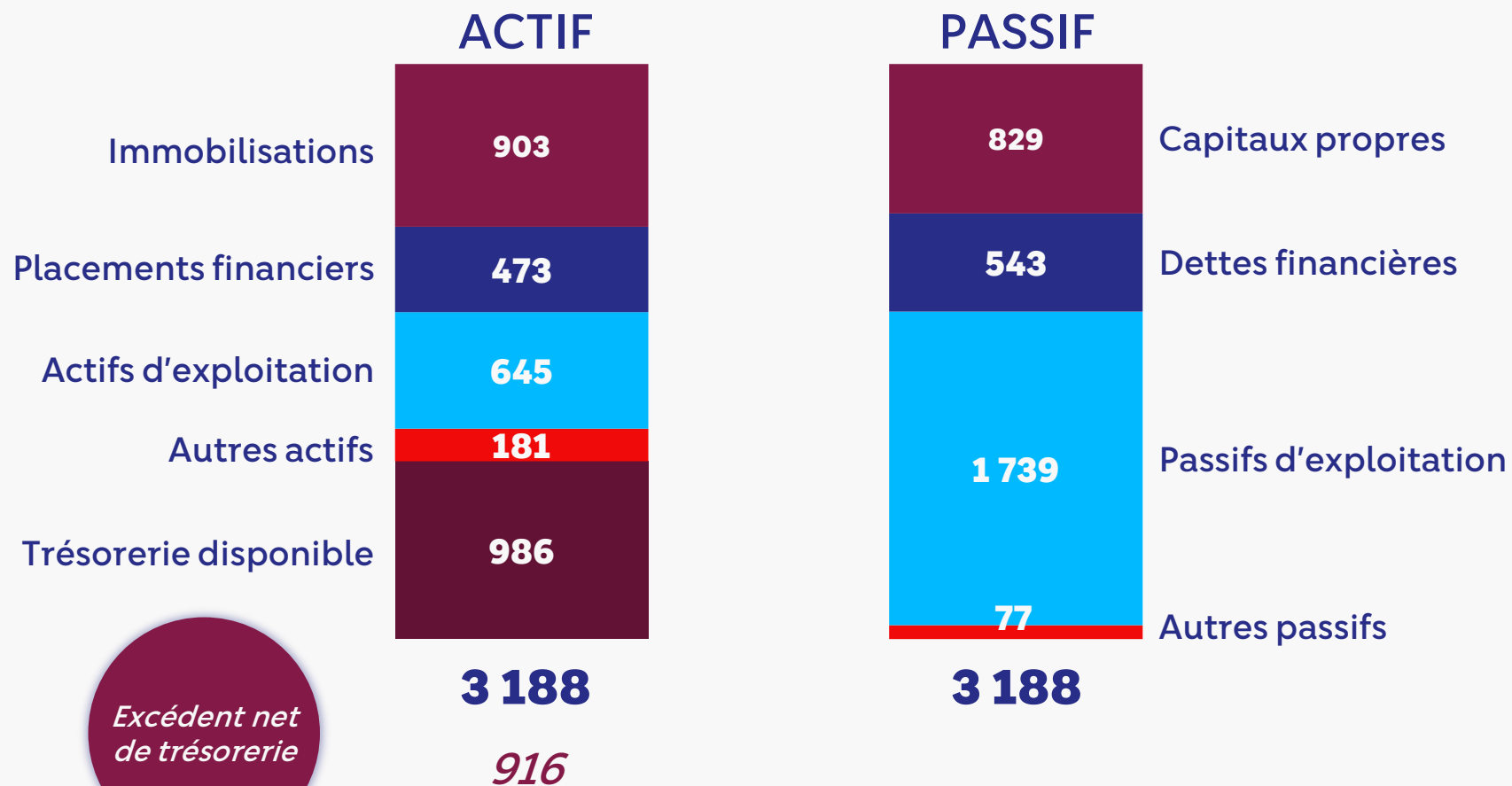
2021
vs 2020

* Retraité des effets calendrier sur le BFR (besoin en fonds de roulement) jeu et des lots non réclamés

Bilan solide

AU 31 DÉCEMBRE 2021

En millions €

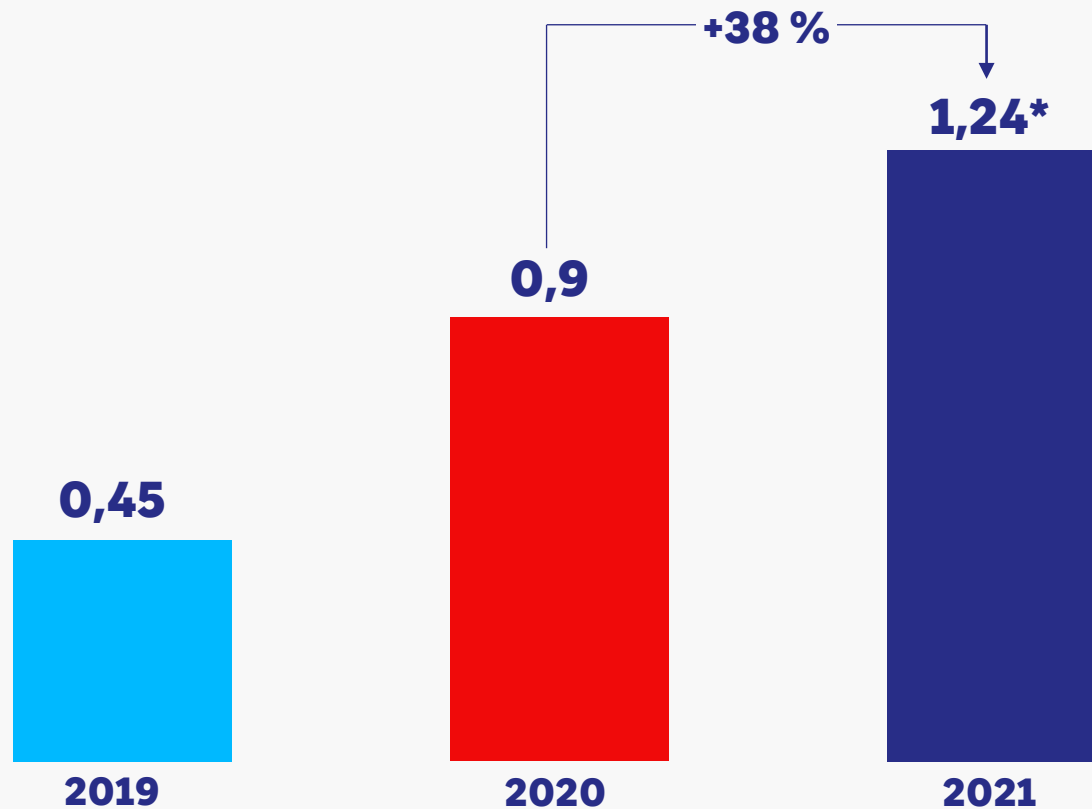


*Excédent net
de trésorerie*

Distribution de 80 % du résultat net consolidé

DIVIDENDE PAR ACTION

En €

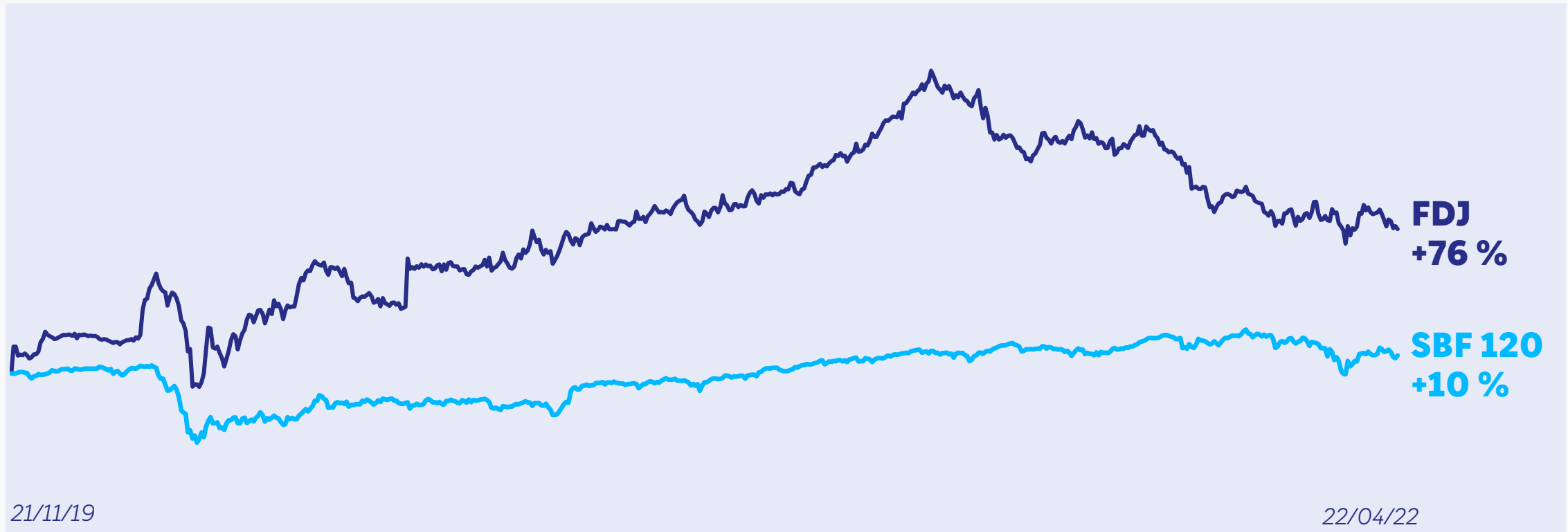


Un dividende total de **237 M€**,
soit **80 %** du résultat net consolidé

Paiement
le **4 mai 2022**

* Proposé à l'assemblée générale de ce jour

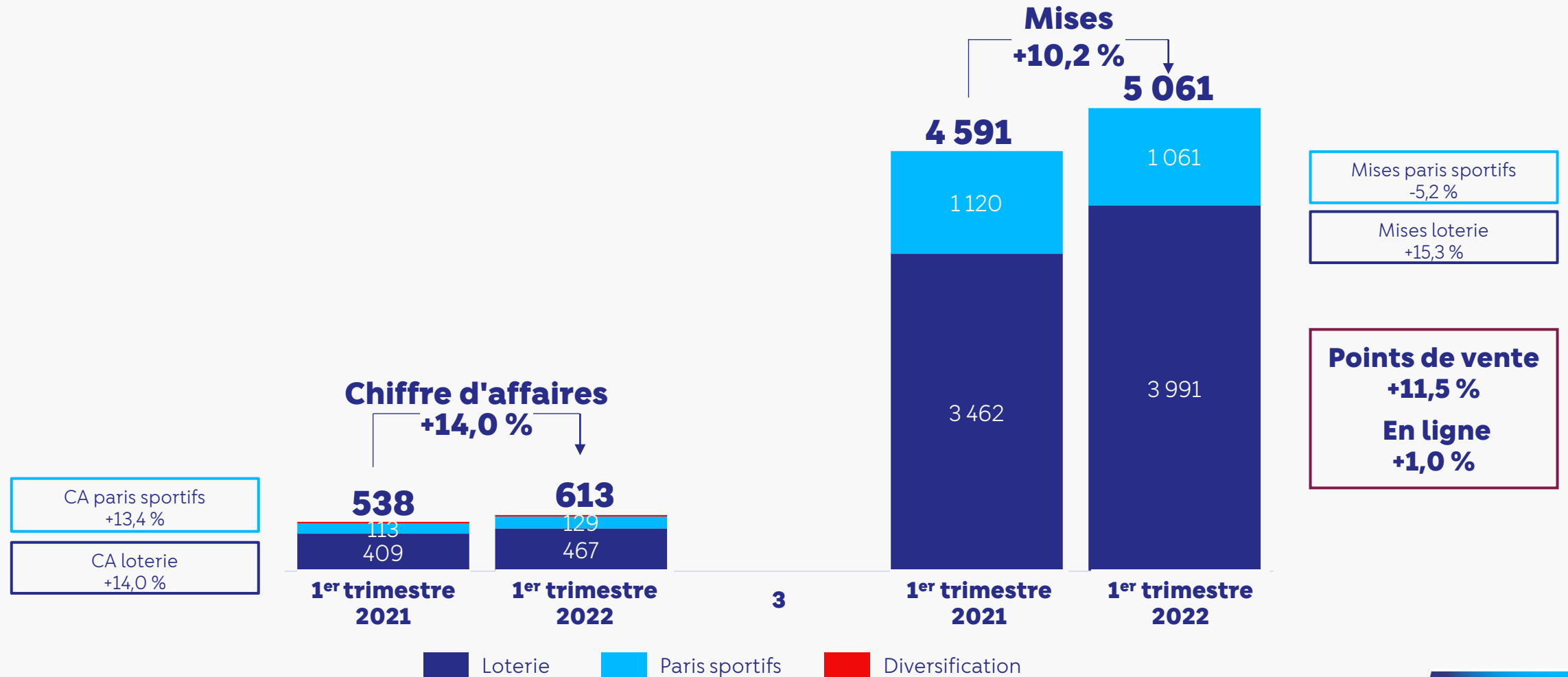
Rendement total pour l'actionnaire de +6 % en 2021



- ◆ Evolution du cours de Bourse en 2021 : **+4 %**
- ◆ Rendement total pour un actionnaire individuel ayant acheté des actions à l'introduction en Bourse : **+17 %**
(après attribution d'actions gratuites, à raison de 1 pour 10, et d'un dividende de 0,90€ par action)

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2022

Bon début d'année qui conforte les objectifs annuels



Objectifs 2022

Croissance
du chiffre d'affaires
de près de +5 %

Taux de marge
d'EBITDA
> 23,5 %

Croissance des mises digitales

> +20 %

Révision à la hausse des objectifs 2025 fixés à l'introduction en Bourse (1/2)

Chiffre d'affaires
TCAM* 2021-2025

+4 % à +5 %

Progression des paris sportifs plus rapide que la loterie et développement des activités de diversification

Taux de marge
d'EBITDA 2025

> 25 %

Part des mises digitales dans le total des mises 2025 **> 20 %**

Investissements cumulés 2020-2025 **~ 600 M€**

Conversion de l'EBITDA en cash-flow libre **> 80 %**

* Taux de croissance annuel moyen

Révision à la hausse des objectifs 2025 fixés à l'introduction en Bourse (2/2)

Taux de distribution
du résultat net

Entre 80 % et 90 %

dès l'exercice 2022

Levier financier
(dette financière nette / EBITDA)

**Environ
x2**



Gouvernance



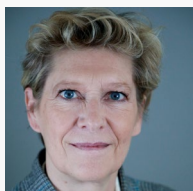
◆ Intervention
de Fabienne Dulac, Présidente du
Comité RSE et Jeu responsable

Le Comité responsabilité sociétale de l'entreprise et Jeu responsable (RSE & JR)

Organe de pilotage de la politique RSE et Jeu responsable de FDJ

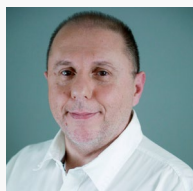
MEMBRES

Fabienne DULAC



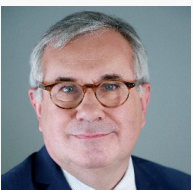
Présidente
Administratrice
indépendante

Philippe PIRANI



Administrateur
représentant
les salariés FDJ

Olivier ROUSSEL



Représentant UBFT,
Les gueules cassées

Didier TRUTT



Président IN Groupe,
administrateur
nommé par l'AG
sur proposition de l'État

Philippe SAUVAGE

Commissaire du gouvernement

Pascal CHÈVREMONT

Contrôleur général de l'Etat

MISSIONS

Examiner la politique RSE
dans son ensemble, en particulier
celle du Jeu responsable

Veiller à leur articulation
avec la stratégie d'entreprise

En rendre compte
au conseil d'administration

Les grandes thématiques traitées au cours des cinq réunions de 2021

◆ **Le Jeu responsable**

- ◆ Un engagement historique et structurant de notre modèle d'affaires extensif sur deux axes : la prévention du jeu excessif et la lutte contre le jeu des mineurs

◆ **L'inclusion & la diversité**

- ◆ Une politique différenciante autour de deux thématiques majeures : le handicap et l'égalité homme-femme

◆ **L'environnement**

- ◆ Une politique de réduction de l'impact environnemental des activités FDJ sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

◆ **L'engagement sociétal**

- ◆ Un soutien auprès des associations françaises notamment grâce à l'action de la Fondation d'entreprise FDJ

Focus sur un chantier 2021

LA DÉFINITION DE NOS INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS PRIORITAIRES

- ◆ L'ensemble des travaux du Comité l'a conduit à identifier trois indicateurs de performance extra-financière représentatifs des engagements et des actions de la Française des Jeux en matière de RSE et de jeu responsable
- ◆ Ces indicateurs, déclinés dans la rémunération variable, sont comparables et pilotables

INDICATEUR JEU RESPONSABLE

La lutte contre le jeu excessif

INDICATEUR ENVIRONNEMENT

La lutte contre le changement climatique via la réduction de notre empreinte carbone

INDICATEUR POLITIQUE RSE GLOBALE

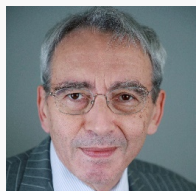
La reconnaissance de la cohérence et de l'impact de notre politique RSE globale via la progression de la notation extra-financière

Intervention de
Pierre Pringuet, Président
du Comité de la Gouvernance, des
nominations
et des rémunérations

Le Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations (CGNR)

COMPOSITION

Monsieur **Pierre PRINGUET**



Président du Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations

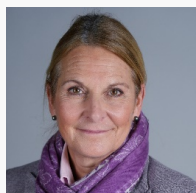
Administrateur indépendant

Monsieur **Charles SARRAZIN**



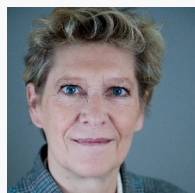
Administrateur représentant de l'Etat

Madame **Françoise GRI**



Administratrice indépendante

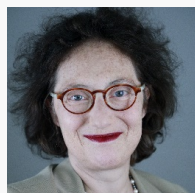
Madame **Fabienne DULAC**



Invitée permanente en tant que Présidente du Comité RSE et Jeu responsable

Administratrice indépendante

Madame **Agnès LYON-CAEN**



Administratrice représentant les salariés

CHIFFRES CLÉS

Taux d'indépendance
67 %*

3 réunions
en 2021

Taux de présence
100 %

**Hors administrateurs représentant les salariés*

Le Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations (CGNR)

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

- ◆ **Revue annuelle de l'indépendance des administrateurs**
- ◆ **Évaluation du conseil d'administration** réalisée par un expert indépendant
- ◆ **Rémunération des mandataires sociaux**
 - ◆ Examen de la rémunération 2021 *ex post* des mandataires sociaux
 - ◆ Proposition de la politique de rémunération 2022 *ex ante*
 - ◆ Mise en œuvre d'un plan d'intéressement à long terme (LTI)

Rappel sur l'objectif de structure de rémunération

- ◆ L'objectif de la politique de rémunération est de mettre en place, à horizon 2024, une structure de rémunération composée à parts égales de :
 - ◆ **Rémunération fixe**
 - ◆ Base 100 %
 - ◆ **Rémunération variable annuelle en numéraire**
 - ◆ 100 % de la rémunération fixe à objectifs atteints (STI)
 - ◆ **Rémunération variable pluriannuelle en actions de performance**
 - ◆ 100 % de la rémunération fixe à objectifs atteints (LTI)

Les résolutions relatives à la rémunération

Le Say on Pay

Vote sur la rémunération des mandataires sociaux (*Say on Pay*)

- ◆ **Quatre résolutions seront soumises au vote de cette assemblée générale**

- ◆ **Résolution 10**

- ◆ Rémunération 2021 *ex post* de l'ensemble des mandataires sociaux

- ◆ **Résolution 11**

- ◆ Rémunération 2021 *ex post* de Madame Stéphane Pallez,
Présidente directrice générale

- ◆ **Résolution 12**

- ◆ Rémunération 2021 *ex post* de Monsieur Charles Lantieri,
directeur général délégué

- ◆ **Résolution 13**

- ◆ Politique de rémunération 2022 *ex ante* applicable
à l'ensemble des mandataires sociaux

◆ *Votes ex post*
sur la rémunération 2021 des
mandataires sociaux

Résolutions 10, 11 et 12



Rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs

Résolution 10

Informations sur la rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux (DMS)

RÉSOLUTION 10

- ◆ En 2021, la rémunération des DMS se décompose comme suit :
 - ◆ **Une rémunération fixe inchangée par rapport à 2020**
 - ◆ 320 000 € pour la Présidente directrice générale
 - ◆ 248 000 € pour le directeur général délégué
 - ◆ **Une rémunération variable annuelle (STI)
avec un alignement progressif sur les pratiques du marché**
 - ◆ **Une rémunération variable à long terme (LTI 2021-2023) votée
lors de l'assemblée générale du 16 juin 2021**

Résolution 10 : règles d'allocation de la rémunération des administrateurs en 2021

Conseil d'administration	Part fixe annuelle	Par réunion (part variable)
Administrateur	10 000 €	2 000 €/réunion (maximum une demie journée)
		3 500 €/réunion (réunion d'une durée supérieure à une demie journée)
Comité d'Audit et des risques	Part fixe annuelle	Par réunion (part variable)
Membre	-	2 000 €
Président	5 000 €	3 000 €
Autres comités	Part fixe annuelle	Par réunion (part variable)
Membre	-	2 000 €
Président	2 000 €	3 000 €

Rémunération des administrateurs en 2021

RÉSOLUTION 10

- ◆ **Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, ainsi que la Présidente directrice générale ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation au conseil d'administration.**
 - ◆ Les administrateurs nommés par l'Etat reversent 15 % de cette rémunération à l'Etat
 - ◆ L'administrateur représentant de l'Etat reverse la totalité de sa rémunération à l'Etat
- ◆ Enveloppe maximale : **600 000 €**
- ◆ Total brut* dû au titre de l'exercice 2021 : **487 500 €**

Montant brut* de la rémunération due	Part Etat	Part administrateurs
487 500 €	66 250 €	421 250 €

*Avant déduction de la retenue à la source relative aux prélèvements fiscaux et sociaux.

Rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux

Résolution 11 – Madame Stéphane Pallez
Résolution 12 – Monsieur Charles Lantieri

Evaluation de l'atteinte des critères de rémunération variable annuelle en 2021

BONUS ANNUEL (STI 2021)

		Nominal 100 %	Max 130 %	Atteinte 129 %
EBITDA	Taux de marge d'EBITDA Groupe 2021 ⁽¹⁾	30 %	45 %	45 %
Développement	Chiffre d'affaires Groupe 2021 ⁽¹⁾	20 %	30 %	30 %
Cash	Taux de conversion EBITDA en cash 2021 ^{(1) (2)}	10 %	15 %	15 %
RSE / JR	Multicritères (jeu des mineurs, jeu excessif, jeu extensif, identification, notation extra-financière...) <i>Évaluation du comité RSE & JR du 02/02/22</i>	25 %	25 %	24 %
Gouvernance	Mise en œuvre du plan stratégique, qualité de la communication financière, bon fonctionnement du conseil d'administration <i>Évaluation du Comité GNR du 10/12/21</i>	15 %	15 %	15 %

(1) Hors impact des nouveaux projets clés non prévus au budget tel que projet de croissance externe, soumis à la validation du conseil d'administration et hors décisions majeures qui pourraient intervenir pendant l'année

(2) Taux de conversion EBITDA en cash = free cash-flow (= EBITDA + Variation BFR – CAPEX) / EBITDA

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux en 2021

BONUS ANNUEL (STI)

- ◆ Rappel - Évolution progressive du bonus annuel cible pour atteindre 100 % de la rémunération fixe en 2024, votée à l'AG 2021 à 99,58 %

En K euros	Réel 2020	Réel 2021*	Budget 2022	Prev 2023	Prev 2024
Salaire fixe	320	320	320	320	320
STI total en % du salaire fixe	25 %	60 %	79 %	95 %	110 %
STI de base	78	103	80	80	80
STI réintégré	-	90	172	224	271
Total STI	78	193	252	304	351

* Approuvé par le conseil d'administration – soumis à l'assemblée générale 2022

Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021

MADAME STÉPHANE PALLEZ, PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE – RÉSOLUTION 11

Éléments de rémunération	Exercice 2021		Commentaires
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	
Rémunération fixe	320 004 €	320 004 €	La rémunération fixe de Madame Stéphane Pallez est restée stable par rapport à celle de l'exercice 2020
Rémunération variable annuelle	193 211 €	78 400 €	Atteinte critères financiers : 150 % Atteinte critères extra-financiers : 97,5 % Taux de réalisation totale de 129 %
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	-
Rémunération en qualité d'administrateur	Néant	Néant	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	320 008 € soit 7 240 actions	Néant	L'acquisition définitive de cette rémunération aura lieu en 2024 et dépendra à la fois de conditions de performances évaluées sur 3 exercices (2021-2022-2023) et d'une condition de présence au 31 décembre 2023 en tant que salarié ou mandataire social de FDJ SA ou du groupe FDJ
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant	-
Avantages en nature	13 460 €	13 460 €	
TOTAL	846 683 €	411 864 €	

Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021

MONSIEUR CHARLES LANTIERI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ – RÉSOLUTION 12

Éléments de rémunération	Exercice 2021		Commentaires
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	
Rémunération fixe	248 004 €	248 004 €	La rémunération fixe de Monsieur Charles Lantieri est restée stable par rapport à celle de l'exercice 2020
Rémunération variable annuelle	149 738 €	60 760 €	Atteinte critères financiers : 150 % Atteinte critères extra-financiers : 97,5 % Taux de réalisation totale de 129 %
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	-
Rémunération en qualité d'administrateur	Néant	Néant	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	248 006 € soit 5 611 actions	Néant	L'acquisition définitive de cette rémunération aura lieu en 2024 et dépendra à la fois de conditions de performances évaluées sur 3 exercices (2021-2022-2023) et d'une condition de présence au 31 décembre 2023 en tant que salarié ou mandataire social de FDJ SA ou du groupe FDJ
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant	-
Avantages en nature	2 635 €	2 635 €	
TOTAL	648 383 €	311 399 €	

◆

Politique de rémunération 2022

vote ex ante

Résolution 13

Politique de rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux

LA COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DES DMS

- ◆ Pour 2022, il vous est proposé de voter la politique de rémunération qui se décompose comme suit :
 - ◆ **Une rémunération fixe inchangée par rapport à 2021**
 - ◆ 320 000 € pour la Présidente directrice générale
 - ◆ 248 000 € pour le Directeur général délégué
 - ◆ **Une rémunération variable annuelle (STI) avec un alignement progressif sur les pratiques du marché**
 - ◆ **Une rémunération variable à long terme (LTI 2022-2024)**

◆ Présentation de
la rémunération variable annuelle
(STI 2022)

Critères de rémunération *ex-ante* DMS

BONUS ANNUEL (STI 2022) – RÉOLUTION 13

			Nominal 100 %	Max 130 %
EBITDA	Taux de marge d'EBITDA Groupe 2022 ⁽¹⁾		30 %	45 %
Développement	Chiffre d'affaires Groupe 2022 ⁽¹⁾		20 %	30 %
Cash	Taux de conversion EBITDA en cash 2022 ^{(1) (2)}		10 %	15 %
RSE / JR	Part PBJ (produit brut des jeux) porté par les joueurs à risque élevé exclusifs loterie en ligne	20 %		
	Réduction des émissions carbone 2021 vs 2017 (<i>scope 1 et 2</i>)	5 %	30 %	30 %
	Notation Moody's ESG 2021 (<i>disponible en mars 2022</i>)	5 %		
Performance managériale	Taux de croissance des mises de la loterie en Ligne 2022 vs 2021 ⁽³⁾		10 %	10 %

(1) Hors impact des nouveaux projets clés non prévus au budget tel que projet de croissance externe, soumis à la validation du conseil d'administration et hors décisions majeures qui pourraient intervenir pendant l'année

(2) Taux de conversion EBITDA en cash = free cash-flow (= EBITDA + Variation BFR – CAPEX) / EBITDA

(3) Mises Loterie en Ligne = mises enregistrées sur « fdj.fr » et application mobile « FDJ »

◆ Présentation de
la rémunération variable
à long terme (LTI)

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION LONG-TERME (LTI) – RÉOLUTION 13

- ◆ Rémunération long-terme 2022 (autorisation d'attribution d'actions de performance soumise au vote de la résolution 15)
 - ◆ **Période d'acquisition de 3 ans**
 - ◆ **Obligation de détention des mandataires sociaux :**
 - ◆ 20 % des actions acquises jusqu'au terme de leur mandat
 - ◆ **0,6 % maximum du capital émis (0,09 % pour les mandataires sociaux)**
 - ◆ **Mandataires sociaux**
 - ◆ Cible : 100 % de la rémunération fixe
 - ◆ Maximum : 145 % de la rémunération fixe
 - ◆ **Conditions de présence et de performance**

Conditions de performance

LTI 2022 (1/2) – RÉSOLUTION 13

		Nominal 100 %	Max 145 %
Critère financier	EBITDA Groupe cumulé 2022 + 2023 + 2024 ⁽¹⁾	30 %	45 %
Critère de rendement pour les actionnaires	Bénéfice Par Actions (BPA) cumulé 2022 + 2023 + 2024 ^{(1) (2)}	15 %	22,5 %
	Taux de rentabilité pour l'actionnaire (TSR relatif) vs. panel : Flutter, Entain, Tabcorp, OPAP, Kindred, Betsson, 888, Neogames et IGT ⁽³⁾	7,5 %	11,25 %
	Taux de rentabilité pour l'actionnaire (TSR relatif) vs. SBF 120 retraité des valeurs financiers, real estate et energy, 25 valeurs sur 119 ⁽³⁾	7,5 %	11,25 %
Critère stratégique	Taux de mises identifiées 2024 ⁽⁴⁾	20 %	30 %
Critère extra-financier	Note Moody's ESG 2023	20 %	25 %

(1) Hors impact des nouveaux projets clés non prévus au budget tel que projet de croissance externe, soumis à la validation du conseil d'administration et hors décisions majeures qui pourraient intervenir pendant les années 2022 à 2024

(2) Pour 191 millions d'actions

(3) Cours de référence : cours moyen 4^e trimestre 2024 comparé au cours moyen 4^e trimestre 2021, à dividendes réinvestis

(4) Taux de mises identifiées = (mises enregistrées sur « fdj.fr », « enligne.parionssport.fdj.fr » et applications mobiles « FDJ » et « Parions Sport En Ligne » + mises enregistrées en PDV par des joueurs identifiés) / mises totales

Politique de rémunération 2022 des administrateurs

Résolution 13

Politique de rémunération 2022 des administrateurs

POLITIQUE IDENTIQUE À 2021 – RÉSOLUTION 13

- ◆ **Part fixe au pro-rata du temps du mandat**
- ◆ **Part variable calculée au regard de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités (prépondérante)**
- ◆ Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, ainsi que la Présidente directrice générale ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation au conseil d'administration
- ◆ Enveloppe maximale : **600 000 €**

◆ Rappports
des commissaires
aux comptes ◆

Rapports sur les comptes consolidés et rapports sur les comptes annuels (pages 300 et 336 du Document d'enregistrement universel 2021)

◆ **Opinions sur les comptes**

- ◆ Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés, et des comptes annuels
- ◆ Observation sur un changement de méthode comptable

◆ **Points clés de l'audit**

- ◆ Systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du produit net des jeux (comptes consolidés et comptes annuels)
- ◆ Valeur recouvrable du *goodwill* Sporting Group (comptes consolidés)
- ◆ Evaluation des titres de participation (comptes annuels)

◆ **Vérifications spécifiques prévues par la loi**

- ◆ Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les autres documents sur la situation financière et les comptes adressés aux actionnaires

Rapport spécial sur les conventions réglementées (page 340 du Document d'enregistrement universel 2021)

◆ Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

- ◆ Convention avec MDB Services et la DGFiP* pour les services d'encaissement pour compte de tiers en points de vente ; Transfert de FDJ à sa filiale FDJ Services
- ◆ Convention avec l'Agence nationale du sport (ANS) pour le programme « Gagnons du Terrain – FDJ »

◆ Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

- ◆ Avec MDB Services et la DGFiP* ; services d'encaissement pour compte de tiers en points de vente, et cautionnement pour une garantie bancaire
- ◆ Avec l'État relative aux droits exclusifs
- ◆ Avec l'Observatoire des Jeux ; convention-cadre d'échange d'informations et de données
- ◆ Avec l'Arjel/ANJ ; protocole d'échange d'informations en matière de prévention de la manipulation des compétitions sportives

* DGFiP : Direction générale des finances publiques

Autres rapports émis

- ◆ **Rapports sur diverses opérations portant sur le capital**
(14^e à 17^e résolutions de l'assemblée générale)
 - ◆ Pas d'observation
- ◆ **Rapport sur la Déclaration consolidée de performance extra-financière**
(page 217 du Document d'enregistrement universel 2021)
 - ◆ Conformité de la Déclaration aux dispositions prévues par la loi
 - ◆ Conclusion sans réserve sur ces informations

◆ Séance
de questions
& réponses ◆

◆ Vote
des résolutions

Vote des résolutions
de l'assemblée générale ordinaire et
de l'assemblée générale extraordinaire
du 26 avril 2022

◆ Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
ordinaire

RÉSOLUTION

1

à titre ordinaire

Approbation des **COMPTES SOCIAUX**
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution adoptée à **99,79 %**

RÉSOLUTION

2

à titre ordinaire

Approbation des **COMPTES CONSOLIDÉS**
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution adoptée à **99,79 %**

RÉSOLUTION

3

à titre ordinaire

Affectation du **RÉSULTAT** de l'exercice clos
le 31 décembre 2021 et fixation du **DIVIDENDE**

Résolution adoptée à **99,77 %**

RÉSOLUTION

4

à titre ordinaire

Approbation des **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**
visées par les articles L.225-38 et suivants
du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,99 %**

RÉSOLUTION

5

à titre ordinaire

Renouvellement, sur proposition de l'Etat,
du mandat de **MONSIEUR DIDIER TRUTT**
en qualité d'administrateur

Résolution adoptée à **98,68 %**

RÉSOLUTION

6

à titre ordinaire

Renouvellement, sur proposition de l'Etat,
du mandat de **MADAME GHISLAINE DOUKHAN**
en qualité d'administratrice

Résolution adoptée à **97,68 %**

RÉSOLUTION

7

à titre ordinaire

Renouvellement du mandat
de **MONSIEUR XAVIER GIRRE**
en qualité d'administrateur

Résolution adoptée à **99,25 %**

RÉSOLUTION

8

à titre ordinaire

Renouvellement du mandat
de commissaire aux comptes titulaire
de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Résolution adoptée à **99,93 %**

RÉSOLUTION

9

à titre ordinaire

Non-renouvellement du mandat
de commissaire aux comptes suppléant
de **MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GEORGHIOU**

Résolution adoptée à **99,99 %**

RÉSOLUTION

10

à titre ordinaire

Approbation des informations relatives à la **RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,96 %**

RÉSOLUTION

11

à titre ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à **MADAME STÉPHANE PALLEZ**, Présidente directrice générale, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,15 %**

RÉSOLUTION

12

à titre ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à **MONSIEUR CHARLES LANTIERI**, Directeur général délégué, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,32 %**

RÉSOLUTION

13

à titre ordinaire

Approbation de la politique de rémunération
des **MANDATAIRES SOCIAUX**, conformément
à l'article L. 22-10-8 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,27 %**

RÉSOLUTION

14

à titre ordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les **ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ** dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,98 %**

◆ Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
extraordinaire

RÉSOLUTION

15

à titre extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'**ATTRIBUER GRATUITEMENT, SOUS CONDITION DE PERFORMANCE**, des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de ses filiales, emportant suppression du droit préférentiel de souscription

Résolution adoptée à **99,79 %**

RÉSOLUTION

16

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder à une **AUGMENTATION DU CAPITAL** par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents de Plans d'épargne d'entreprise (PEE), avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Résolution adoptée à **99,67 %**

RÉSOLUTION

17

à titre extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration de **RÉDUIRE LE CAPITAL** par annulation d'actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,99 %**

RÉSOLUTION

18

à titre extraordinaire

Suppression de la **RÉSERVE STATUTAIRE** prévue à l'article 29 des statuts de la Société et modification dudit article en conséquence – affectation de la somme correspondante au poste « réserve facultative »

Résolution adoptée à **99,90 %**

◆ Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
ordinaire

RÉSOLUTION

19

à titre ordinaire

Pouvoirs pour les FORMALITÉS

Résolution adoptée à **99,99 %**

Clôture

◆ Merci ◆

Assemblée générale 2022

26 avril 2022